La protection sociale aux MEF n'a pas de prix, mais son surcoût nous rend malade !

Le prélèvement de régularisation des cotisations PSC sur le salaire de mars, nous ponctionne lourdement tous grades confondus.
Ce « Prélèvement Social Complémentaire » se réalise avec des opérateurs choisis par le ministère.
Notre protection sociale complémentaire s'est vite transformée en épidémie de mécontents PSC.
Lors de la rencontre avec le ministre, David Amiel, en bilatérale le 02 avril 2026, nous allons évoquer le courriel qui lui a été adressé le 13 janvier 2026 et resté sans réponse.
Nous avons imaginé trois scénarios pour cette réponse ministérielle :

Statut quo , maintien des règles actuelles : « l'argent public se fait rare, vous connaissez l'Etat des finances publiques, le déficit budgétaire aggravé, les exigences de redressement de Bruxelles. Ce serait déraisonnable, nous ne pouvons ni augmenter les impôts ni les rémunérations des agents publics. Vous êtes bien payés dans notre ministère.... Engager de nouvelles dépenses serait irresponsable.... Et puis il y a un accord ministériel signé par les fédérations syndicales, il faut le respecter ».

Réponse dilatoire : « j'entends votre préoccupation en cette période de tension économique et sociale. La croissance sera surement en deçà des prévisions.
Je vous promets d'y réfléchir, d'entamer une concertation, d'ouvrir un groupe de travail avec les Fédérations des Services publics... et de revenir vers vous ...»

Réponse attendue des agents : « J'ai lu votre courriel du 13 janvier dernier. Votre position se défend. Lorsque la PSC est obligatoire, l'employeur participe à hauteur de 50% de la cotisation exigible. Partout où c'est facultatif c'est-à-dire en prévoyance, l'employeur participe à hauteur de 7€. Il y a une spécificité MEF qui a nécessité de faire un Décret pour la prévoyance obligatoire. Les agents supportent déjà beaucoup (gel point indice, suspension de la GIPA, baisse des effectifs...). En tant que ministre des comptes publics, je retiens la proposition de la Fédération CFE-CGC des MEF et de ses soutiens en demandant au Secrétariat général de préparer un avenant à l'accord collectif PSC aux MEF afin que le taux de participation employeur pour la cotisation prévoyance soit alignée sur celle de la PSC santé soit 50%. »

La Fédération CFE-CGC des MEF est la seule et la première à demander la prise en charge à 50% de la cotisation prévoyance par l'employeur.

Les syndicats CGC de la DGFiP « Le Syndicat des Cadres A » et « CAP DGFiP » membres de la fédération CFE CGC des MEF appuient cette revendication. Nous sommes rejoints par le syndicat des contractuels « Contrafip » et le syndicat des administrateurs d'Etat « AE Finances » avec qui nous feront alliance lors des prochaines élections professionnelles 2026. Ils partagent notre démarche sur la PSC prévoyance même si leurs revendications sont plus larges (rejet de l'accord , non signature du prochain accord, retour à une adhésion facultative et liberté de choix du prestataire ou opérateur). Le nouveau syndicat CGC de la DGCCRF « Convergence CCRF » souhaite également s'associer à notre démarche.

En revanche, nous tenons à informer les personnels exerçant à la DGDDI et en Administration Centrale que les syndicats CGC Douane et CGC Centrale ne partagent pas notre positionnement.

Pour nous soutenir et/ou nous faire parvenir vos observations voici nos adresses courriels :